

## Mission Val de Loire patrimoine mondial

# Consultation 3

(Marché passé selon une procédure adaptée)

# Évènementiel et fourniture d'objet de communication

# Rendez-vous du Val de Loire patrimoine mondial 2018

Date limite de réception des offres :

**Le lundi 11 juin 2018 à 12h00.**

N° du marché : 20182018050203

Personne publique contractante :

**Syndicat Mixte Interrégional**

**Mission Val de Loire Patrimoine Mondial**

**Monsieur François BONNEAU, Président.**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## **1. Mode de passation**

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics et de l'article 27 du décret n° 2016-360 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Afin que vous puissiez répondre à cette consultation, je vous prie de trouver ci-joint le dossier de consultation des entreprises. Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques de cette consultation.

## **2. Allotissement**

Le marché est composé de 5 lots dont l'échéancier de déroulement des étapes est rappelé au CCTP

Lot n°1 – Evènementiel logistique et régie

Lot n°2 – Fourniture d'objets de communication

Lot n°3 – Fourniture de mobiliers en carton

Selon les conditions fixées dans le CCTP pour chaque lot.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme d'entreprise individuelle, de groupement solidaire ou de groupement conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence. Les candidats ne peuvent présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements.

## **3. Critères de sélection des candidatures :**

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : garanties professionnelles, techniques et financières.

## **4. Critères de jugement des offres :**

L'offre qui sera retenu sera celle jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants (note attribuée sur 100) :

- **Critère 1 - Prix des prestations /50 -** (offre de prix / le prix le moins disant)
- **Critère 2 - Adéquation de l'offre à la demande /50 –** note technique pour le lot n°1, fiches techniques pour les lots n°2 et 3, le planning précis d'exécution, les moyens divers mis en œuvre).

## **5. Contenu du pli :**

Le candidat est invité à fournir en langue française les éléments suivants :

### **La candidature :**

La lettre de candidature (DC1) dûment renseignée.

La déclaration du candidat (DC2) dûment renseignée pour chaque lot et pour chaque membre du groupement le cas échéant

- une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun cas de soumissionner prévues aux articles 45, 48 l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics
- La copie du jugement si l'entreprise est en redressement judiciaire,
- si l'attributaire est établit en France une attestation et les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales

**L'offre :**

- Le marché passé selon une procédure adaptée, valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières, dûment **renseigné, signé et approuvé**,
- La décomposition du prix global (forfaitaire lot 1 et unitaire lot 2) sous la forme d'un devis détaillé en euros
- La note technique (lot 1)
- Les fiches techniques avec les visuels (lot 2 et 3)

**6. Offre de base et variantes :**

Les candidats doivent impérativement répondre à l'offre de base, les variantes ne sont pas autorisées.

**7. Modifications apportées au dossier de consultation :**

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

**8. Modalités de remise des offres**

Votre pli devra être déposé contre récépissé sous plis cacheté à l'adresse de la mission avec le libellé du marché avec la mention « ne pas ouvrir » ou être envoyé par voie postale en recommandé avec accusé de réception et parvenir avant le 11 juin 2018 à 12 heures, date et heure limites de réception des offres, aux adresses suivantes :

- Par voie postale
- Ou remise en main propre contre récépissé aux horaires d'ouverture de la Mission (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 16h00)
- Ou par voie électronique [consultation@mission-valdeloire.fr](mailto:consultation@mission-valdeloire.fr)

Toute offre enregistrée après l'expiration du délai sera refusée, la date limite étant la date de réception.

**9. Délai de validité des offres :**

Les entreprises resteront engagées pendant le délai de 180 jours après la date limite de remise des offres.

**10. Groupement :**

En cas de groupement, aucune forme n'est imposée pour répondre à la présente consultation. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera nécessairement solidaire.

**11. Documents à produire par l'attributaire pressenti :**

Le candidat retenu devra produire dans un délai de 5 jours, les certificats et attestations prévues à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les documents complémentaires qui lui seront demandés.

**12. Renseignements :**

Pour obtenir tous renseignements nécessaires au cours de l'étude du dossier de consultation et de l'élaboration de leurs offres, les candidats peuvent s'adresser à :

Contact pour donner les renseignements techniques et les renseignements administratifs :  
[consultation@mission-valdeoire.fr](mailto:consultation@mission-valdeoire.fr)

Horaires d'ouverture de la Mission Val de Loire : du lundi au vendredi de du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 16h00). Les candidats doivent faire parvenir leurs éventuelles demandes de renseignements au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

N° du marché : 20182018050203

## Objet de la consultation

Il s'agit d'une consultation pour l'organisation logistique, la fourniture d'objets de communication et de mobiliers pour les **Rendez-vous du Val de Loire patrimoine mondial** le mercredi 28 novembre 2018 au Centre des Congrès le Vinci de Tours.

Depuis sa création, la Mission Val de Loire organise les « Rendez-vous du Val de Loire », manifestation bisannuelle à l'occasion de laquelle tous les acteurs concernés par la gestion, la protection et la valorisation du Bien inscrit sont réunis pour échanger.

La journée, qui devrait rassembler 500 personnes, s'articulera autour des temps forts suivants :

- ✓ L'accueil avec la diffusion du rapport d'activités de la Mission Val de Loire, du cahier du participant et d'objets de communication
- ✓ L'assemblée des acteurs le matin en séance plénière
- ✓ Le déjeuner
- ✓ Le carrefour des acteurs, forum avec stands projets (kakémonos), conférences 50/50, séances 20/20, présentation de l'exposition « Pêcheurs de Loire »...

Cette opération fera l'objet d'une demande d'aide auprès des fonds européen (FEDER).

Le Val de Loire, de Sully-sur-Loire à Chalonnes-sur-Loire, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco le 30 novembre 2000, au titre des paysages culturels vivants. La Mission Val de Loire, syndicat mixte interrégional créé en mars 2002 est portée par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. L'une de ses missions principales est l'appropriation des valeurs de l'inscription. Travaillant avec les acteurs du territoire, elle développe des actions qui contribuent à l'appropriation des valeurs de l'inscription Unesco, à la préservation et la prise en compte des paysages et du patrimoine dans les politiques territoriales, à la constitution d'offres culturelles pour les publics.

## **Lot n°1 – Evènementiel logistique et régie**

### **A. En amont**

- ✓ Participation aux réunions de coordination entre les différents partenaires

### **B. La veille**

- ✓ Prise en charge et acheminement de tout le matériel (mobiliers carton, supports kakémonos...) et la documentation nécessaire
- ✓ Prise en charge, acheminement et montage d'une exposition de la Mission Val de Loire / 20 panneaux de type bâche PVC 120 cm x 180 cm + 10 supports 0,80 m x 2 m / 750kg au total
- ✓ Prise en charge et installation des 50 kakémonos

### **C. Le jour même**

- ✓ Mise en place de l'accueil avant l'ouverture de la manifestation
- ✓ Accueil et aide à l'installation des stands exposants du forum
- ✓ Mise à disposition de 2 personnes pour le support technique tout au long de la journée
- ✓ Mise à disposition d'un PC + imprimante pour le QG organisation
- ✓ Gestion et prise en charge du démontage général

## **Lot n°2 – Fourniture d'objets de communication**

### **A. Gobelets**

- ✓ Réutilisable
- ✓ 33 cl
- ✓ Matière recyclable
- ✓ Sérigraphie 1 couleur
- ✓ 550 exemplaires

### **B. Tote bag**

- ✓ Toile de jute naturelle ou madras
- ✓ Dimensions approximatives : 38 x 42 cm
- ✓ Sérigraphie 1 couleur recto
- ✓ 750 exemplaires

### **C. Crayons à papier**

- ✓ Crayon branche
- ✓ Bois naturel
- ✓ Mine graphite B
- ✓ Sérigraphie 1 couleur
- ✓ 1000 exemplaires

Calendrier d'exécution indicatif pour les objets de communication

Fourniture des fichiers	Semaines 44
<b>BAT</b>	<b>Au plus tard le mercredi 7 novembre</b>
Impression	Semaine 46-47
<b>Livraison</b>	<b>Au plus tard le mercredi 21 novembre</b>

## **Lot n°3 – Fourniture de mobiliers en carton**

Il s'agit de compléter des espaces de convivialité existants meublés en carton sur le forum afin de permettre aux exposants et aux participants d'échanger sur les projets présentés. Ils sont composés de 25 modules qui comprennent 2 tabourets, une table basse, un fauteuil et un présentoir.

Le complément consiste à ajouter globalement :

- ✓ 25 tables basses pliables et peu encombrante pour un rangement optimisé
- ✓ 25 tabourets pliables et peu encombrante pour un rangement optimisé

Calendrier d'exécution indicatif pour les mobiliers en cartons

<b>Livraison</b>	<b>Au plus tard le mercredi 21 novembre</b>
------------------	---

# Marché valant acte d'engagement et de Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

## Acheteur

François BONNEAU, Président, représentant de la Mission Val de Loire

### **OBJET DU MARCHE :**

**Évènementiel et fourniture d'objets de communication pour les Rendez-vous du Val de Loire 2018 patrimoine mondial**

N° du marché : 20182018050203

Le présent marché est un marché passé en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics et de l'article 27 du décret n° 2016-360 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

ENTRE :

Monsieur François BONNEAU, Président du Syndicat Mixte  
81 rue Colbert - BP 4322 - 37043 TOURS Cedex 1  
Tél. 02 47 66 94 49 - Fax 02 47 66 02 18  
smi@mission-valdeloire.fr www.valdeloire.org

Représentant l'acheteur d'une part,

ET :

**La Société dont le siège est situé**

Nom commercial et dénomination sociale.....

Numéro d'identification S.I.R.E.T: .....

Code d'activité économique principale APE: .....

Représentée .....

Ci-après désigné : "Le titulaire"

d'autre part

**(Page à utiliser en cas de groupement)**

Le présent marché est un marché passé en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics et de l'article 27 du décret n° 2016-360 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

ENTRE :

Monsieur François BONNEAU, Président du Syndicat Mixte  
81 rue Colbert - BP 4322 - 37043 TOURS Cedex 1  
Tél. 02 47 66 94 49 - Fax 02 47 66 02 18  
smi@mission-valdeloire.fr www.valdeloire.org

Représentant l'acheteur d'une part,

ET

Le groupement d'entreprises (*à compléter par le candidat*)

conjoint (cf. grille de répartition détaillée des prestations annexées)

solidaire,

et désigné dans le marché sous le nom "titulaire »

**1er cocontractant**

M.....

- Agissant en mon nom personnel, domicilié(e) à ou au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme de la société) .....
- .....
  - ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) .....
  - .....
    - et immatriculé sous le n° de SIRET :.....
    - sous le n° d'inscription au code APE : .....

**2ème cocontractant**

M.....

- Agissant en mon nom personnel, domicilié(e) à ou au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme de la société) .....
- .....
  - ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) .....
  - .....
    - et immatriculé le n° de SIRET .....
    - sous le n° d'inscription au code APE : .....

D'autre part,

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire (article 45 du décret 2016-360 du 25 mars 2016) pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

.....mandataire du groupement

Il a été convenu ce qui suit :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges et après avoir produit les attestations et certificats demandés, le prestataire s'engage sans réserve à exécuter les prestations demandées.

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire<sup>1</sup>, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par l'acte d'engagement et le cahier des charges, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions et prix définis ci-après. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois, que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Article 1- Objet, durée du marché**

Il s'agit d'une consultation pour l'organisation logistique, la fourniture d'objets de communication et de mobiliers pour les **Rendez-vous du Val de Loire patrimoine mondial** le mercredi 28 novembre 2018 au Centre des Congrès le Vinci de Tours.

Depuis sa création, la Mission Val de Loire organise les « Rendez-vous du Val de Loire » manifestation bisannuelle à l'occasion de laquelle tous les acteurs concernés (soit près de 500) par la gestion, la protection et la valorisation du site sont réunis pour échanger.

Le Val de Loire, de Sully-sur-Loire à Chalonnes-sur-Loire, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 30 novembre 2000, au titre des paysages culturels vivants. La Mission Val de Loire, syndicat mixte interrégional créé en mars 2002 est portée par les Régions Centre - Val de Loire et Pays de la Loire. L'une de ses missions principales est l'appropriation des valeurs de l'inscription. Travailant avec les acteurs du territoire, elle développe des actions qui contribuent à l'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO, à la préservation et la prise en compte des paysages et du patrimoine dans les politiques territoriales, à la constitution d'offres culturelles pour les publics.

### **Article 2 : Définition**

Ce marché est un marché de prestations de fourniture et services. Il s'agit d'un marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret marchés publics.

### **Article 3- Documents contractuels**

Le présent marché est soumis aux dispositions de l'article 27 du décret marchés publics.

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Le présent marché, qui, signé par les deux parties, vaut acte d'engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et son annexe n° 1 financière correspondant à la décomposition du prix global et forfaitaire sous la forme d'un devis détaillé en euros.
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi ;
- la note technique
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures et service CCAG-FCS en vigueur à la date d'établissement du présent marché.

### **Article 3- Durée du marché :**

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification. Il est conclu pour une durée de 180 jours.

---

<sup>1</sup>) Rayez les mentions inutiles

## **Article 4 – Nature des missions confiées au titulaire**

Dans ce cadre, la Mission Val de Loire a besoin d'un accompagnement sur les prestations suivant :

- Lot n°1 – Evènementiel logistique et régie
- Lot n°2 – Fourniture d'objets de communication
- Lot n°3 – Fourniture de mobiliers en carton

Il s'agit d'une mission dont le contenu est précisé dans le CCTP par lot. Toute modification qui pourrait être apportée aux missions définies sera préalablement arrêtée d'un commun accord.

## **Article 5 – le Prix**

Le marché sera conclu à prix global forfaitaire et non révisable pour le lot 1, il s'établit conformément à la décomposition du prix global et forfaitaire annexée au présent document par un devis détaillé en euros.

Tous les frais du titulaire relatifs à l'accomplissement de sa mission qu'il s'agisse de temps passé, frais de secrétariat, établissement de documents, frais généraux, frais de déplacements et divers sont réputés compris dans le prix forfaitaire. Le candidat s'engage à exécuter l'ensemble des prestations demandées par la Mission Val de Loire et à livrer les prestations demandées au prix indiqués ci-dessous suivant le lot ou les lots ci-après :

Lot n°1 – Evènementiel logistique et régie

Lot 1	<i>Montant HT (en €)</i>	<i>Montant TVA (en €)*</i>	<i>Montant TTC (en €)</i>

\* Le taux de la TVA en % :

Soit en toutes lettres

Le montant HT :

Le montant TTC :

Le marché sera conclu à prix unitaire et non révisable pour le lot 2 et 3, il s'établit conformément à la au devis global des fournitures annexé au présent document par un devis détaillé en euros.

Les prix sont réputés comprendre les frais du titulaire relatifs à l'accomplissement de sa mission les charges fiscales, parafiscales ou autres charges frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'aux différents lieux de livraison.

Le candidat s'engage à exécuter l'ensemble des prestations demandées par la Mission Val de Loire et à livrer les prestations demandées au prix indiqués ci-dessous suivant le lot ou les lots ci-après :

#### **Lot n°2 – Fourniture d'objets de communication**

Lot 2	<i>Montant HT (en €)</i>	<i>Montant TVA (en €)*</i>	<i>Montant TTC (en €)</i>

\*Le taux de la TVA en % :

Soit en toutes lettres

Le montant HT :

Le montant TTC :

#### **Lot n°3 – Fourniture de mobiliers en carton**

Lot 3	<i>Montant HT (en €)</i>	<i>Montant TVA (en €)*</i>	<i>Montant TTC (en €)</i>

\*Le taux de la TVA en % :

Soit en toutes lettres

Le montant HT :

Le montant TTC :

#### **Article 6 – Modalités d'exécution**

Le titulaire présente dans sa proposition un calendrier d'exécution. Le calendrier validé par l'acheteur a valeur contractuelle et en cas de non-respect, le titulaire encourt les sanctions prévues au présent marché pour ce qui concerne les pénalités et à l'article 29 du C.C.A.G-FCS, pour ce qui concerne la résiliation.

A l'issue de la vérification de la prestation remise, l'acheteur prononce une décision de réception, d'ajournement, de réception avec réfaction ou rejet des prestations conformément à l'article 25 du C.C.A.G-FCS.

## **Article 7 – Modalités de règlement**

Les paiements s'effectuent selon les règles de la comptabilité publique par virement administratif sous 30 jours à compte de la réception de la demande de règlement à service fait à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte Interrégional  
Mission Val de Loire patrimoine mondial  
81 rue Colbert - BP 4322 - 37043 TOURS Cedex 1

En cas de retard de paiement, le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Le retard de paiement donne lieu, en outre, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 €.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier,
- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur le présent marché,
- le numéro et la date du marché et de chaque avenant,
- la date de facturation
- les prestations livrées ou exécutées,
- le montant hors taxe des prestations en question éventuellement ajusté,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total des prestations exécutées,
- le numéro de SIRET et le code APE

Une facturation électronique pourra se substituer à un envoi papier des demandes de paiement dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique et ses décrets d'application.

Le titulaire du marché demande que la personne publique règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) précisé(s) ci-après.

Compte ouvert au nom de : .....

Code établissement :

Banque :

Code guichet :

Numéro de compte:

Clé RIB :

IBAN :

Domiciliation :

Le comptable public assignataire des paiements est :

Madame le Payeur Régionale Centre Val de Loire

4, Place du Martroi – 45 032 ORLEANS

### **Article 8 – Pénalités de retard**

Par dérogation aux clauses de pénalité du CCAG-FCS. Si le délai de réalisation des prestations est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité par jour de retard d'un montant de 50€ TTC.

### **Article 9– Situation juridique et fiscale**

Le titulaire du marché affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché:

- n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés..

### **Article 10 : Résiliation du marché**

Les articles 29 et suivants du C.C.A.G – FCS sont applicables.

### **Article 11 – Loi applicable**

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Le tribunal administratif d'ORLEANS est seul compétent. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en langue française.

### **Article 12 – Dérogations aux documents généraux**

L'article 4 documents contractuels du présent marché déroge à l'article 4.1 du C.C.A.G - FCS.

L'article 14 relatif aux pénalités de retard du présent marché déroge de l'article 14.1 .1 du C.C.A.G - FCS.

A , le

Fait en un seul original

Mention manuscrite "lu et approuvé"  
Signature du candidat

A , le  
Le représentant de l'acheteur

(*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente*)